



Département de la Seine-St-Denis
Arrondissement du Raincy
Le nombre de conseillers
en exercice est de : 35

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Clichy-sous-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DEL 2018 05 121

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Domaine : Finances

Rapporteur : Samira TAYEBI

L'an deux mille dix huit, le vingt trois mai à 19 H 00, le Conseil Municipal de Clichy-sous-Bois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier KLEIN, Maire.

PRESENTS :

Olivier KLEIN, Samira TAYEBI, Abdelali MEZIANE, Mehdi BIGADERNE, Marie-Florence DEPRINCE, Joëlle VUILLET, Djamila BEKKAYE, Cumhur GUNESLIK, Fayçale BOURICHA, Nadia ZAID, Jean-François QUILLET, Stéphanie MAUPOUSSIN, Georges MALASSET, Anne JARDIN, Patrick BOURIQUET, Sylvie TCHARLAIAN, Saida DJEMA, Samira GUERROUJ, Abdelkader BENTAHAR, Véronique LEVY BAHLOUL, Mohamed DINE, Abdelkrim SEGHIRI, Yves BARSACQ

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mariam CISSE a donné pouvoir à Fayçale BOURICHA, Christine DELORMEAU a donné pouvoir à Joëlle VUILLET, Stéphane TESTE a donné pouvoir à Cumhur GUNESLIK, Fouzia NEBZRY a donné pouvoir à Véronique LEVY BAHLOUL, Ahmet YALCINKAYA a donné pouvoir à Sylvie TCHARLAIAN, Maurice THEVAMANO HARAN a donné pouvoir à Jean-François QUILLET, Alan ASLAN a donné pouvoir à Djamila BEKKAYE, Angélique DAMBREVILLE a donné pouvoir à Mehdi BIGADERNE, Imad JAIEL a donné pouvoir à Samira GUERROUJ, Tuvaraka ARYARATNAM a donné pouvoir à Georges MALASSET

ABSENTS :

Abderrahmane BOUHOUT, Mohamed-salah BOULABIZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie TCHARLAIAN

Rapport au Conseil Municipal :

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget de l'exercice écoulé. Intégrant les mouvements financiers effectivement opérés, il peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section inscrites au budget, ce dernier étant un acte de prévision.

La détermination des résultats à la clôture de l'exercice est dès lors rendue possible, en vue de leur affectation au budget de l'année suivante.

Au terme de l'exercice 2017, le compte administratif du budget principal de la Ville fait apparaître les éléments suivants :

Au titre de la section de fonctionnement

Recettes : 60 134 805,44 euros.

Dépenses : 48 040 873,18 euros.

Excédent antérieur reporté : 1 236 256 euros.

Résultat de clôture (excédent) : 13 330 188,26 euros.

Au titre de la section d'investissement

Recettes : 20 107 703,33 euros.

Dépenses : 25 294 508,48 euros.

Excédent antérieur reporté : 541 849,27 euros.

Envoyé en préfecture le 29/05/2018

Reçu en préfecture le 29/05/2018

Affiché le 29-05-2018

SLOW

ID : 093-219300142-20180523-DEL_2018_05_121-DE

Résultat de clôture (déficit) : - 4 644 955,88 euros.

La section d'investissement présente par ailleurs à la clôture de l'exercice 2017, les restes à réaliser suivants :

Dépenses reportées : 4 756 323,33 euros.

Recettes reportées : 2 209 648,40 euros.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-12,

Vu le Compte administratif 2017 présenté par le Maire, Ordonnateur de la Commune,

Vu le rapport du compte administratif 2017 ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Municipale,

Considérant l'obligation pour la commune de valider le compte administratif du budget principal,

Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est présidé par Samira Tayebi, 1ère adjointe au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget principal de la Ville.

ARTICLE 2 :

De prendre acte du résultat de clôture, à savoir :

Au titre de la section de fonctionnement

Recettes : 60 134 805,44 euros

Dépenses : 48 040 873,18 euros

Excédent antérieur reporté : 1 236 256 euros

Résultat de clôture (excédent) : 13 330 188,26 euros

Au titre de la section d'investissement

Recettes : 20 107 703,33 euros

Dépenses : 25 294 508,48 euros

Excédent antérieur reporté : 541 849,27 euros

Résultat de clôture (déficit) : - 4 644 955,88 euros

ARTICLE 3 :

De prendre acte des restes à réaliser en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017, reportés au budget 2018 :

Dépenses reportées : 4 756 323,33 euros

Recettes reportées : 2 209 648,40 euros.

Délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Olivier KLEIN

"Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois."